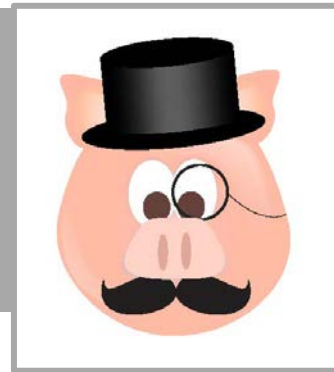


RAFEO: l'essentiel

Services financiers aux étudiants de Glendon



SIMPLE COMME BONJOUR (OU BIEN 1,2,3....)

- Étape 1 :** Vérifiez votre admissibilité. De l'information détaillée se trouve sur notre site web.
- Étape 2 :** Faites une demande sur ontario.ca/rafeo avant le 30 juin. Soumettez vos documents à notre bureau, en personne, par courriel, ou par poste.
- Étape 3 :** Vérifiez le système de suivi des documents financiers. Suivez le reçu et le traitement de vos documents à www.glendon.yorku.ca/suivi.
- Étape 4 :** Soumettez votre EMAFE. Ce document met en place le dépôt direct et agit comme votre entente de prêt. Il faut le soumettre à un comptoir Postes Canada désigné.
- Étape 5 :** Vérifiez le statut de votre demande. Vous pouvez consulter le statut de votre demande 24h/7 à ontario.ca/rafeo.
- Étape 6 :** Recevez vos fonds. Les fonds seront déposés dans votre compte étudiant, à moins que vous ayez indiqué dans votre demande qu'une partie soit envoyée directement à York.
- Étape 7 :** Signaler tout changement. Vos renseignements personnels ou votre situation peuvent bien changer, mais il faut en avertir RAFEO ! Nous avons des formulaires et outils en ligne pour vous aider.

DATES LIMITES IMPORTANTES

Mis à jour des revenus : au mois de novembre le ministère vous contactera pour demander une confirmation de vos revenus en ligne.

Signalez tout changement ou soumettez une demande de révision : avant le 15 octobre pour l'automne seulement, ou avant le 15 février pour l'automne/hiver ou l'hiver seulement.

Date limite finale pour faire une demande ou soumettre des documents d'appui :

Début octobre pour les demandes d'automne seulement, début février pour les demandes d'automne/hiver ou hiver seulement.

VOTRE NOUVEAU SITE-WEB FAVORI :

www.glendon.yorku.ca/rafeo



GLENLON



Pensez-vous faire une demande ?

Le RAFEO est un programme d'aide financière destiné aux étudiants de l'Ontario et financé par le gouvernement.

Les prêts de RAFEO sont préférables aux autres prêts. Voici pourquoi :

- Les prêts de RAFEO n'accumulent pas d'intérêts lorsque vous étudiez à temps plein.
- Le gouvernement a un programme de réduction de dettes, la Subvention d'appui aux étudiants de l'Ontario, donc il se peut que vous n'avez pas à repayer tous vos prêts !
- RAFEO offre plus que des prêts : vous pouvez aussi toucher des bourses (à ne pas repayer !)
- Si vous n'avez pas besoin de votre prêt au complet, vous pouvez repayer une portion ou bien le tout- sans souci !
- Le fait de faire une demande de RAFEO améliore vos chances de recevoir de l'aide financière en forme de bourses de l'université et d'emplois sur le campus.

Conseils pour faire la demande

Quand faire la demande ?

- Ne tardez pas ! Faites votre demande aussitôt que vous choisissez définitivement votre université.
- Nous vous conseillons de faire la demande avant le 30 juin.

À noter : si vous changez d'idée et partez plutôt dans une autre université, vous aurez à refaire la demande. Il n'est possible ni de la mettre à jour, ni de la transférer !

Comment indiquerai-je « Glendon » comme mon université ?

- Pour ce qui concerne RAFEO, votre « école » sera « York University », mais vous aurez la possibilité de taper « Glendon » comme campus.
- Pour bien choisir votre programme d'études, assurez-vous qu'il suit ce format : « Glendon : _____ (BA/iBA) »

Exemple : Psychologie (BA) = Programme d'études sur le campus Keele de York

Glendon : Psychologie (BA) = Programme d'études sur le campus Glendon

À noter : Il importe peu si vous sélectionnez Glendon BA ou Glendon iBA- les frais de scolarité sont identiques !

On m'a dit que tous les étudiants de Glendon se déclarent « Francophones ». Est-ce exact ?

Oui! « Francophone » selon RAFEO désigne un étudiant qui suit un programme d'études post-secondaire enseigné au moins partiellement en français. Ceci veut dire, en effet, tout le monde à Glendon !

À noter : Il est possible que vous soyez admissible pour recevoir une Subvention ontarienne aux étudiants des régions éloignées. Plus d'infos à ontario.ca/rafeo.

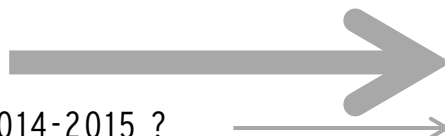
Charge de cours

Le terme « charge de cours » désigne le nombre de crédits vous suivez par session.

Catégorie d'étudiant :	Charge de cours minimal requis pour faire une demande de RAFEO à temps plein (ou pour la bourse de 30%) :	Charge de cours maximal :
Étudiant de premier cycle	Au moins 60%, soit 9 crédits par session	100% (15 crédits)
Étudiant de premier cycle ayant un handicap permanent	Au moins 40%, soit 6 crédits par session	100% (15 crédits)
Étudiant des cycles supérieurs	100%, à condition que vous soyez inscrit(e) dans l'option temps-plein de votre programme	Les crédits n'importent pas

DES \$\$ GRATUITS DU RAFEO POUR GLENDON !

Quel montant en bourses nos étudiants ont-ils reçus en 2014-2015 ?



Calcul de la charge de cours

	Exemple- 30 crédits		Exemple- 21 crédits		
Je suis inscrit à...	F	W	Je suis inscrit à...	F	W
Un cours annuel de 6 crédits (Y)	3	3	FSL 1100 6.0 (Y)	3	3
Un cours annuel de 6 crédits (Y)	3	3	PSYC 2500 6.0 (Y)	3	3
Un cours annuel de 6 crédits (Y)	3	3	HUMA 1920 6.0 (Y)	3	3
Un cours annuel de 9 crédits (Y)	4.5	4.5	MODR 2615 3.0 (F)	3	0
Un cours d'hiver de 3 crédits (W)	0	3			
Sous-total de crédits :	13.5	16.5	Sous-total de crédits :	12	9
Divisés par :	15.0	15.0	Divisés par :	15.0	15.0
	=0.9	=1.1		=0.8	=0.6
Multipliés par 100 :	90%	110%	Multipliés par 100 :	80%	60%
Ma charge de cours d'automne/hiver : (la moyenne des deux sessions)	100%		Ma charge de cours d'automne/hiver : (la moyenne des deux sessions)	70%	

Pour calculer votre charge de cours en pourcentage, divisez le nombre de crédits de chaque session par 15, et multipliez par 100.

- Les cours annuels (Y) commencent en automne et se terminent en hiver. Il faut, donc, diviser les crédits par deux sessions.
- Les cours d'automne (F) commencent et se terminent en automne.
- Les cours d'hiver (W) commencent et se terminent en hiver.

Remplissez la section « charge de cours » sur la demande du RAFAQ même si vous n'avez pas encore terminé de choisir vos cours. L'université confirmera votre inscription peu avant la rentrée, et mettra la charge de cours à jour en cas de besoin.

À noter : Si votre charge de cours change après le début des cours, en raison d'un ajout ou un abandon de cours, il faut tenir RAFAQ au courant ! Vous pouvez utiliser les formulaires sur notre site web prévus à cet effet.

Prix et bourses

La majorité des bourses de Glendon et de York sont exemptées en ce qui concerne RAFAQ.

Par exemple, vous ne devez pas déclarer votre bourse d'entrée de l'université York, le cas échéant, comme un revenu. Nous le faisons pour vous ! Si vous recevez une bourse autre que celle-ci de la part de York ou de Glendon, il sera précisé dans la lettre s'il faut la déclarer au RAFAQ ou non.

Notez que l'outil de sommaire « MyAwards » indiquant les bourses qu'il faut déclarer est disponible en tout temps à www.glendon.yorku.ca/osap.

REEE

Il ne faut pas déclarer le montant retiré d'un REEE au complet.

Le retrait de montants d'un REEE peut prendre deux formes :

- Le paiement d'aide aux études (PAE), qui est le montant versé à l'étudiant ou en son nom ;
- Le remboursement de cotisations, qui est le montant retiré par le cotisant au REEE (par exemple un parent). Ce montant peut ensuite être versé à l'étudiant, ou gardé par le cotisant.

Prenons un exemple :

- Montant total du REEE : 50.000 \$
- Montant total que vous allez retirer pour cette année scolaire : 10.000 \$ (composé de 1.500 \$ en PAE et 8.500\$ en remboursement de cotisation)
- Montant à déclarer au RAFAQ : 1.500 \$

